



Jean-François G. Labbé, M.B.A. C.F.A.
Planificateur financier
jfglabbe@sympatico.ca

Sylvain Fortier
Conseiller en sécurité financière
fortiersylvain@sympatico.ca

www.investiafinance.com



MARCHÉ FINANCIERS

UNE REPRISE QUI SEMBLE SOLIDE

Les marchés financiers ont fortement progressés au cours des douze derniers mois. Au même moment ou presque l'an dernier, l'incertitude régnait haut et fort quant à la direction qu'allait prendre l'économie mondiale et les marchés boursiers pour le reste de l'année.

Bien qu'il était peu probable que le scénario de 2008 se reproduise, il était cependant très légitime de s'interroger sur le chemin qu'allait prendre la reprise économique.

Or, il semble que nous assistons à une reprise en V plutôt qu'à une reprise lente, du moins au Canada. La demande mondiale pour nos ressources, les profits en hausse des entreprises canadiennes, la confiance des consommateurs et des taux d'intérêts encore à des niveaux très bas expliquent en partie ce regain pour le marché des capitaux. En janvier, et cela pour un troisième mois consécutif, le PIB était en hausse de 0,6 %.

Du côté de nos voisins du sud, même si l'économie semble plus lente à reprendre son élan, (il faut dire que la récession a frappé plus fort aux États-Unis qu'au Canada) les nouvelles économiques positives commencent à émerger. Les profits des entreprises sont au rendez-vous. Plus important encore, les États-Unis ont créé 162 000 emplois nets au mois de mars et ce, pour la première fois depuis 3 ans. Ces statistiques montrent un renversement de tendance et c'est ce qui a permis au marché boursier américain d'atteindre un sommet depuis un an et demi.

Bien que tout ne soit pas positif (prenons l'exemple du déficit de la Grèce ou de l'endettement des pays industrialisés), il n'en demeure pas moins que la situation économique est meilleure actuellement et le risque de retomber en récession est de moins en moins probable.

Historiquement, les taux d'intérêts augmentent en période de reprise économique. Les obligations gouvernementales performant moins bien que les obligations de sociétés. Et les marchés boursiers procurent habituellement les meilleurs gains car la croissance économique accroît les profits des entreprises.

À LIRE DANS CE NUMÉRO :

Marché financiers
Une reprise qui semble solide
Page 1

Saviez-vous que...
Page 2

Les fonds distincts
Page 3

Les fonds distincts (suite)
Page 4



CABINET DE SERVICES FINANCIERS

710, rue Bouvier, bur. 248
Québec (Québec) G2J 1C2
Tél. : 418-622-0404
Sans frais : 1 888 223-0404
Télec. : 418 622-2118



SAVIEZ-VOUS QUE...

CELI

- Depuis 2009, vous pouvez investir 5 000\$ par an dans un compte CELI (Compte d'Épargne Libre d'Impôt)
- Si vous avez investi 5 000\$ en 2009, vous pouvez ajouter un autre 5 000\$ en 2010.
- Vous pouvez verser 5 000\$ dans un CELI de votre conjoint (e) sans aucune règle d'attribution
- Les types de placements que vous pouvez effectuer dans votre CELI sont nombreux
 - * Fonds communs de placement (peu importe le type : obligations, équilibré, etc.)
 - * Compte d'épargne à court terme
 - * Obligations

Comme vous le voyez, le CELI peut répondre à vos objectifs tant à court terme qu'à long terme.

NOTRE RÔLE

- Notre travail de conseiller consiste évidemment à bien vous conseiller et à vous procurer un service de première qualité. Nous analysons également les nombreux fonds de placement offerts sur le marché. Nous recherchons donc les gestionnaires expérimentés qui ont développé des méthodes d'analyse fructueuses. Il nous arrive à l'occasion d'effectuer des modifications de gestionnaires suite à nos analyses. Le tout étant dans votre meilleur intérêt.

LE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

- Même si nous n'effectuons pas de modifications à vos placements, il y a des mouvements dans votre portefeuille. Par exemple, le gestionnaire de NordOuest Actions Canadiennes a acheté des actions des banques au début de 2009. Il a profité du prix de l'action des banques qu'il considérait sous-évalué. Les banques canadiennes ont continué de faire de bons profits, même au plus fort de la crise. Cela a donc été bénéfique à vos placements car plusieurs titres bancaires ont doublé depuis le creux atteint en mars 2009.

LES TAUX D'INTÉRÊTS

- Il pourrait être intéressant de geler le taux d'intérêt sur votre hypothèque. Lorsque l'économie reprend de la vigueur, les taux d'intérêts remontent habituellement au pays. C'est le scénario prévu pour les prochaines années. Il est encore possible de geler des taux en bas de 5% sur des hypothèques de 5 ans. Pourquoi ne pas en profiter et ainsi éviter les hausses de taux à venir? N'hésitez pas à me contacter pour des conseils.



LES FONDS DISTINCTS



Qu'est-ce qu'on entend par "fonds distinct"?

Un fonds distinct est un type de fonds de placement offert par une société d'assurance vie. Les sommes placées dans le fonds sont mises en commun et détenues par l'assureur séparément de ses autres éléments d'actifs. Elles ne peuvent pas être utilisées par la société à d'autres fins.

Caractéristiques des contrats de fonds distincts

Les contrats de fonds distincts présentent des avantages que ne comportent pas d'autres fonds de placement. Voici des précisions concernant les avantages dont bénéficient ceux qui investissent dans ce véhicule de placement :

- **Un capital garanti à l'échéance**, correspondant à 75% ou à 100% des cotisations brutes (total des cotisations moins total des rachats). Cette garantie prend effet à une date d'échéance normalement fixée, au plus tôt, au dixième (ou au quinzième dans certains cas) anniversaire de la date d'établissement du contrat de fonds distinct. Dans certains cas, une nouvelle date d'échéance est fixée pour chaque nouvelle cotisation.
- **Un capital garanti au décès correspondant à 75% ou à 100%** des cotisations brutes. Cette somme est payable directement au bénéficiaire du contrat au décès de l'assuré. Si un bénéficiaire est désigné et que le capital décès lui est versé, aucun frais d'homologation, frais liés à un exécuteur testamentaire, ni honoraire de notaire ou d'avocat ne s'applique.
- Certains assureurs permettent aux titulaires de contrats de **rajuster le montant de la garantie à l'échéance et au décès** (revalorisation) jusqu'à quatre fois par année afin de geler les gains réalisés dans les fonds distincts auxquels est adossé le contrat. Certaines conditions s'appliquent toutefois à cette option.
- **Une protection éventuelle contre les créanciers**, et ce, lorsque le bénéficiaire désigné du contrat est le conjoint, l'enfant, le petit-enfant ou le parent du titulaire de police, ou lorsque le bénéficiaire est désigné de façon irrévocable. Un tel contrat de fonds distinct ne peut être saisi par les créanciers dans le cas où le titulaire du contrat déclare faillite ou néglige de payer ses dettes, et ce, pourvu que ce dernier n'ait pas souscrit le contrat précisément dans le but de mettre son actif à l'abri des créanciers.

LES FONDS DISTINCTS (SUITE)

- **Une protection supplémentaire en cas de faillite de l'assureur :** Assuris, anciennement la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes, assure le versement des sommes garanties au contrat. La faillite de l'assureur vie n'a aucune incidence sur la valeur réelle du contrat de fonds distinct. En cas d'insolvabilité, le fonds est transféré à une autre compagnie, et les garanties sont maintenues. En cas de faillite de l'assureur vie, Assuris garantit que vous conserverez 85 % des sommes promises garanties ou 60 000 \$, si cette somme est plus élevée.

Enfin, les fonds distincts offrent beaucoup d'avantages que comportent d'autres produits de placement, comme les fonds communs de placement. Ils offrent aux investisseurs un vaste choix de différents types de fonds, une gestion par des professionnels, la possibilité de partager les dépenses et de diversifier leur actif, ainsi qu'une grande liquidité.



Mais comme nous venons de le démontrer, les contrats de fonds distincts comportent en outre des avantages qui leur sont propres : un capital garanti à l'échéance, un capital garanti au décès et une éventuelle protection contre les créanciers. Il s'agit là d'avantages à long terme sur le plan financier et successoral que ne comportent pas d'autres types de fonds de placement.

N'hésitez pas à m'en parler et il me fera plaisir de vous démontrer si ce produit vous convient.

Source : Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.

VOTRE OPINION EST IMPORTANTE

Notre objectif est de toujours répondre à vos besoins de la meilleure façon. Ainsi, s'il y a des sujets qui vous intéressent particulièrement, dites-le moi et nous pourrions en faire un thème pour une parution future de Mon Conseiller Investia .



***Avertissement relatif aux fonds mutuels**

* « Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service hypothécaire, service de planification successorale ou fiscale, ainsi que tout service de préparation de déclaration de revenu. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entière responsabilité de ce type d'activité.